

**Présents:** Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, M Patrick CREMA, Guillaume LEJEUNE, Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, Philippe ROCCHIETTI.

**1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen**

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

**2- Délibération pour la désignation des membres de la commission « transition numérique » à l'Agglomération d'Agen**

Dans le cadre de l'installation d'une nouvelle commission à l'Agglomération d'Agen, il convient de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission permanente « territoire numérique ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Titulaire : ROBERT Jean-Marie
- Suppléant : NOGUES Damien.

**3- Délibération pour une subvention exceptionnelle à l'amicale de pétanque**

Les membres de l'amicale de pétanque ont procédé à divers travaux de rénovation du chalet communal mis à leur disposition.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 274,72 € correspondant au remboursement des frais d'achat de matériels que l'association à engagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide avec 9 voix pour et 1 abstention cette délibération.

**4- Délibération pour l'autorisation de dépenses d'investissement en 2023**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal que dans l'attente du vote du budget primitif 2023, la municipalité puisse engager et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des dépenses prévues en 2022.

Montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2022 : 210 823 €

Dépenses d'investissement autorisées en 2023 :

Chapitre 20 :

Article 2031 : 3 000 €

Chapitre 21 :

Article 2152 : 44 605,75 €

Article 2188 : 5 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette délibération.

#### **5- Délibération pour l'extinction de l'éclairage public**

Lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2022, le Conseil Municipal s'était prononcé à l'unanimité pour une coupure de l'éclairage public de 23h00 à 06h00 du matin.

Il s'avère que pour la mise en œuvre de cette décision, une délibération est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la décision de coupure de l'éclairage public.

#### **6- Délibérations pour une demande de subvention DETR auprès de l'Etat et une demande de subvention FST auprès l'Agglomération d'Agen**

Un diagnostic de l'accessibilité de la salle des fêtes aux personnes handicapées, réalisé par le cabinet ACCEO, a mis en évidence un certain nombre de non-conformités dans les zones sanitaires et traiteur.

Un architecte a été mandaté pour étudier, proposer et mettre en œuvre des modifications du bâtiment permettant de le rendre conforme à la réglementation.

Ce projet devra faire l'objet d'une demande de travaux et devra être validé par la commission d'arrondissement à l'accessibilité et à la sécurité d'Agen avant le début des travaux.

Ceux-ci devraient débiter au second semestre 2023, voire début 2024.

Le coût des travaux est de : 71 945 € HT.

Le financement prévu est le suivant :

- DETR (40 %) : 28 778 €
- FST (30 %) : 21 583 €
- Commune (30 %) : 21 584 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter les 2 subventions et à signer les documents nécessaires.

## 7- Avancement de la procédure de reprise des tombes au cimetière

Environ 70 tombes ont été identifiées en état d'abandon dans notre cimetière.

De façon à récupérer ces tombes et regagner de la disponibilité, nous allons lancer la procédure de récupération tout début 2023.

Cette dernière est complexe et très sensible. Elle dure environ 24 mois. Elle commence par Les 1ers affichages au cimetière et à la mairie afin de rechercher les familles des défunts pour obtenir leur accord.

## 8- Vente des appartements Habitalys

Habitalys souhaite mettre en vente les appartements de la résidence de l'Aroue.

Elle proposera à chaque locataire actuel le rachat de son appartement à des conditions avantageuses. Chaque locataire sera libre de se positionner immédiatement ou ultérieurement pour cet achat ou de rester locataire de ce logement aussi longtemps qu'il le souhaitera.

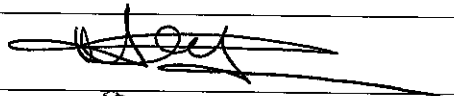


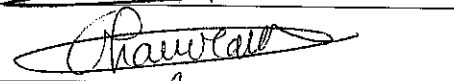

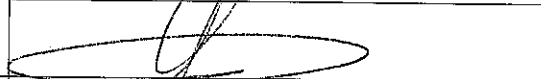
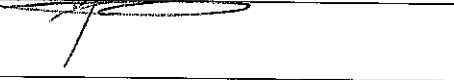
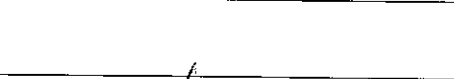
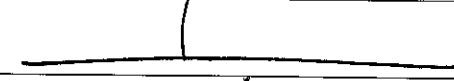
Lorsqu'un locataire quittera son logement, ce dernier ne sera pas remis en location, mais offert à la vente pour une période de 4 mois. Si aucun acheteur ne s'est manifesté pendant ce délai, il sera remis en location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à cette démarche.

## 9- Divers

Place de l'église: un balayage de la place a été demandé pour retirer le gravier qui s'accumule.

### Signatures

Michèle DASNOY	
Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	
Guillaume LEJEUNE	
Damien NOGUES	
Alain PERRY	
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	